

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LAURAGAIS REVEL ET SOREZOIS**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 18 JUNI 2004**

PRESENTS : M. Alain CHATILLON – Président, M. Yves COTTE – 2<sup>ème</sup> vice-président, Pierre VERGNES – 3<sup>ème</sup> vice-président, M. Philippe DE LORBEAU – 5<sup>ème</sup> vice-président, M. Michel BARDON, M. Norbert BARTHES, M. Jean-Charles BAULE, Mme Marie-Hélène BLANC, M. Alain BOUSQUET, M. Claude CAZETTES, M. Claude COMBES, M. Francis COSTES, Mme Isabelle COUTUREAU, M. Alain DEVILLE, M. Francis DOUMIC, Mme Pierrette ESPUNY, M. Michel FERRIES, M. Pierre FRAISSE, M. Bertrand GELI, Mme Josette LACIPIERAS, M. Patrick LAMOTHE, M. Jean LATCHE, M. Philippe LASMAN, M. Claude MORIN, Mme Nadine MIRC, Mme Chantal PATAILLE, M. Alain ROQUES, M. Didier ROUCH, M. Hubert SICARD, M. Joseph TOURNIER, Mme Annie VEAUTE, M. Jean-Pierre WIDMANN.

AVAIENT DONNE PROCURATION :

Mme Martine LANGUILLON - 4<sup>ème</sup> vice-présidente à M. Jean-Pierre WIDMANN  
M. Gaston BAYOURTHE à M. Claude COMBES  
M. André BERMOND à M. Norbert BARTHES  
Mme Christine DE WULF à M. Francis DOUMIC  
Melle Marielle GARONZI à M. Francis COSTES  
M. Roger GARAUD à M. Patrick LAMOTHE  
M. André REY à M. Yves COTTE  
M. Philippe RICALENS à M. Michel BARDON  
M. Etienne THIBAUT Mme Pierrette ESPUNY

ABSENTS EXCUSES :

M. Albert MAMY – 1<sup>er</sup> vice-président, M. Georges ARNAUD, M. Jacques AVERSENQ, Melle Lydie BATIGNE, M. Jean-Claude BELAUD, M. Edmond BERGE, M. Aimé CHABBAL, Mme Martine DE ROQUETTE, M. Philippe DUSSEL, M. René ESCUDIER, Mme Anne FEDRY, M. Laurent HOURQUET, M. Jean JALBAUD, M. Herre LAHALLE, M. Bernard MARCHISONNE, Mme Martine PEYSSOU, M. Denis VAISSIERE, M. Alain VERDIER.

Les délégués formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 59, ont désigné comme secrétaire de séance Madame Isabelle COUTUREAU .

Le Procès verbal de la séance du 29 mars 2004 est adopté sans observation

---

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2003 (BUDGET GENERAL ET BUDGETS ANNEXES)**

Monsieur Yves COTTE, Vice-président de la Commission Administration Générale et Budget présente le compte administratif de la communauté (Budget général et Budgets annexes).

En ce qui concerne le budget général, il souligne que les investissements prévus, notamment la Maison Commune Emploi Formation (MCEF), seront engagés fin 2004 ou début 2005.

*Monsieur Pierre Vergnes, chargé plus spécifiquement du dossier MCEF, informe l'assemblée qu'une réunion s'est tenue avec les services du Conseil Régional et que le recrutement d'un maître d'œuvre est en cours.*

Après que monsieur Alain CHATILLON, Président de la Communauté de Communes, se soit retiré de la salle de réunion du Conseil Communautaire, il est procédé au vote du compte administratif sous la présidence de Monsieur Yves COTTE.

Les comptes administratifs de la Communauté de Communes pour l'exercice 2003 – Budget général – budget annexe Zone Industrielle et budget annexe assainissement - sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur le Président remercie Monsieur Cotte pour la qualité de son travail et de sa présentation.

---

## COMPTE DE GESTION 2003

Monsieur le Président informe le Conseil que le compte de gestion de Monsieur Le Trésorier pour l'année 2003 est strictement identique au compte administratif présenté précédemment.

En conséquence, sur proposition de Monsieur le Président, l'assemblée approuve à l'unanimité le compte de gestion de Monsieur Le Trésorier.

---

## AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2003 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

Monsieur le Président rappelle qu'après avoir adopté le compte administratif de la Communauté de Communes, il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat d'exploitation 2003.

La proposition d'affectation figure en annexe du Compte administratif (budget principal et budget annexe ZI).

### Budget principal :

Le compte administratif 2003 présente un excédent d'exploitation de 6 631,35 € qui, s'ajoutant à l'excédent reporté de 2002 d'un montant de 147 464,64 € porte l'excédent cumulé au 31 décembre à 154 095,99 €

La section d'investissement présente un excédent pour 2003 de 27 576,62 € et un excédent cumulé de financement de 58 420,68 €

Au niveau des restes à réaliser le besoin de financement est nul.

**Monsieur le Président propose au conseil qui l'accepte à l'unanimité de répartir comme suit le résultat :**

- **Section d'investissement :**           **0**
- **Section de fonctionnement :**       **154 095,99 €**

### Budget annexe de la Zone Industrielle Intercommunale :

La section de fonctionnement présente un déficit 2003 de -2164,95 € qui sera reporté en 2004. Il n'y a donc pas de résultat à affecter.

Monsieur le Président rappelle pour mémoire que la section d'investissement présente un excédent pour 2003 de 20 589,22 € qui vient diminuer le déficit reporté de - 49 678,00 € ramenant le besoin de financement 2003 à 29 088,86 €

L'encaissement de la vente des terrains à : Guidotti SA, « La Poste » et PSP (Sirven) en 2004 viendra compenser ce déficit.

### Budget annexe Assainissement Autonome :

Pas de résultat à reporter. Ce compte est déficitaire en 2003, année de mise en route, compte tenu des décalages entre le paiement des prestations (à la SADE et au SDEA) et l'encaissement des redevances.

---

## BILAN DES ACQUISITIONS CESSIONS

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'en 2003, il n'y a eu aucune acquisition ou cession de terrains ou biens immobiliers, formalisés par un acte notarié, par la Communauté de communes.

Seule a eu lieu la mise à disposition à titre gratuit par la ville de Revel, dans le cadre du transfert de compétence, de la Maison pour l'Emploi située 12 avenue de Castelnaudary.

La signature des actes de vente des terrains de la ZI intercommunale à Guidotti et La Poste interviendra en 2004 de même que le paiement des terrains PSP. SA (Sirven).

Conformément à l'article 5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant la gestion des biens immobiliers, le Conseil approuve à l'unanimité le bilan des acquisitions cessions au titre de l'exercice 2003.

Ce bilan est annexé au compte administratif.

---

## **DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE RELATIVE A LA TEOM**

Monsieur le Président explique au Conseil Communautaire que pour être conforme au produit réel attendu par le SIPOM (Syndicat Intercommunal Pour l'enlèvement des Ordures Ménagères), le montant attendu par la Communauté de Communes au titre de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères - **recette** de fonctionnement : cpte 7331) établi à **1 150 782,00 €** au BP 2004, doit être porté à la somme de **1 169 186,00 €** se répartissant comme suit :

- Aude : 9 467,00 €
- Haute-Garonne : 831 876,00 €
- Tarn : 327 843,00 €

C'est sur cette base que les services fiscaux établiront la TEOM prélevée auprès de chaque contribuable.

Il précise également qu'à ce montant s'ajouteront les participations que les communes de Bélesta et Saint-Julia devront verser à la Communauté et qui s'établissent respectivement à 919,00 et 3674,00 € pour l'année 2004.

A la demande Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité cette modification budgétaire.

---

## **DESIGNATION D'UN DELEGUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DE LA MAISON DE L'INGENIEUR**

Monsieur le président expose que suite aux élections régionales, il a été désigné en tant que Conseiller Régional parmi les 5 représentants de l'institution régionale au sein du comité syndical du Syndicat Mixte pour la valorisation de la Maison de l'Ingénieur à Saint-Ferréol.

En conséquence, il ne peut plus y représenter la Communauté de Communes.  
Le Conseil Communautaire doit donc procéder à la désignation d'un nouveau délégué.

Il rappelle que les statuts du **Syndicat Mixte pour la valorisation de la Maison de l'Ingénieur sise sur le site de Saint-Ferréol** prévoient que le syndicat soit administré par un conseil syndical composé de 8 membres dont 3 délégués pour la Communauté de Communes (dont Philippe de Lorbeau et Patrick Lamothe).

Monsieur le Président propose d'élire un nouveau délégué selon les règles édictées par l'article L5211-7 du CGCT (scrutin secret – majorité absolue). Il fait part au Conseil de la candidature d'Albert Mamy, qui auparavant représentait le Conseil Régional et procède à l'appel d'autres candidats éventuels.

Après avoir procédé au vote, Monsieur Albert Mamy, seul candidat, est désigné à l'unanimité par le Conseil Communautaire pour représenter la Communauté de Communes au sein du Syndicat Mixte pour la Valorisation de la Maison de l'Ingénieur à Saint-Ferréol.

## **VALIDATION DE LA 2EME TRANCHE OPERATIONNELLE DE L'OPERATION CŒUR DE PAYS / OMPCA**

Monsieur le président rappelle que l'Opération cœur de Pays / OMPCA a été engagée en Janvier 2000, par la mise en œuvre de la phase pré - opérationnelle consacrée aux diagnostics préalables.

Deux diagnostics ont été réalisés, un sur le commerce du bourg - centre (cœur de la bastide de Revel), le second sur l'artisanat d'art.

Ces diagnostics ont permis de construire les plans d'action des phases opérationnelles.

La Communauté de Communes, en tant que maître d'ouvrage de l'OMPCA, assure l'animation de l'opération avec la participation de la chambre de Commerce de Toulouse.

La Communauté de Communes Maître d'Ouvrage perçoit également les subventions relatives aux différentes actions engagées et les reverse aux maîtres d'œuvre de ces actions, sur accord du Comité de Pilotage de l'OMPCA présidé par le Préfet ou son représentant, Monsieur Alain Gary, Délégué Régional au Commerce et à l'Artisanat (DRCA).

Enfin, la Communauté de Communes peut être amenée à participer financièrement à certaines actions de sa compétence.

Le programme de la 1<sup>ère</sup> année de la phase opérationnelle de l'Opération Cœur de Pays / OMPCA, est engagé depuis 2002. Certaines actions sont en cours, d'autres sont terminées. Un bilan de cette phase a été dressé.

**Monsieur le Président présente le programme prévu pour la seconde (et dernière) phase opérationnelle :**

*Volet 1 - Commerce :*

<i>Intitulé Action</i>	<i>Maître d'oeuvre</i>	<i>Budget annuel prévisionnel</i>	<i>Financements sollicités</i>
<i>Actions Collectives : Politique de communication</i>	<i>Commerçants via ACAIR</i>	<i>105,66 K€ TTC dont 88,35 K€ HT</i>	<i>Etat (FISAC) : 28,67 (50 % du Budget Communication HT, soit : 57,35 K€) Région : 21,13 (20 % du Total TTC) ACAIR : 55,86</i>
<i>Modernisation des Commerces bourg-centre</i>	<i>Entreprises</i>	<i>570 K€ (20 à 30 dossiers)</i>	<i>Etat (FISAC) : 114 Région : 86 Entreprises : 370</i>
<i>Animation – Chef de Projet</i>	<i>Communauté de Communes</i>	<i>61 K€</i>	<i>Etat (FISAC) : 15 Région * : 15 Communauté de Communes : 31</i>
<i>Aménagements urbains - Etude de faisabilité - Travaux d'aménagement urbain</i>	<i>Ville de Revel</i>	<i>882,40 K€</i>	<i>Etat 20 % (FISAC) : 174,80 Région : 176,50 Département : 212,70 Ville Revel : 318,40</i>

- *La Région a déjà accordé une subvention pour les deux premières tranches opérationnelles*

Volet 2 Artisanat d'Art :

Intitulé Action	Maître d'œuvre	Budget annuel prévisionnel	Financements sollicités
<b>Pôle d'innovation pour le travail du bois :</b> Aide au développement de la structure de Formation Continue (fonctionnement) et promotion des savoir-faire	IMARA	50 K€	Etat (FISAC) : 17 Région (30 %) : 15 Imara : 12 Ville de Revel : 6
<b>Pôle d'innovation pour le travail du bois :</b> Aide à l'investissement	IMARA	6 K€	Etat (FISAC) : 1,2 Région (30 %) : 1,8 Imara : 3
<u>Actions collectives</u> : <b>Rencontre de savoir-faire : « La Restauration du Mobilier »</b> - volet communication - autres dépenses manifestation	Association Art et Promotion du Meuble  IMARA par délégation	40,15 K€ TTC, dont 33,57 K€ HT	Etat (FISAC) : 8 <b>50 % du budget Communication HT, soit : 16 K€</b> Région : 8 <b>20 % du Total TTC Association : 24,15</b>
<u>Actions collectives</u> : 1) Signalétique de l'Espace Art & Meuble 2) Renforcement de l'organisation de la Biennale : - conception, création, plan média, - mise en œuvre (supports, affiches, achat d'espace,...), - autres dépenses (location de chapiteaux, surveillance...) 3) Charte d'accueil (création, réalisation et diffusion...) 4) Autres outils et démarches de communication collective (site internet, panneaux, etc.)	Association Art et Promotion du Meuble	172 K€ HT	Etat (FISAC) : 55,50 <b>50 % de la Communication HT, soit : 111 K€</b> Région : 34,40 Association : 82,10
Animation – Chef de Projet (concerne les 2 volets de l'OMPCA)	Communauté de Communes	Cf. volet 1	Cf. volet 1

Sur proposition de monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de

- valider le programme ci-dessus
- autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions nécessaires à son financement auprès de l'Etat (FISAC), de la Région et des départements
- l'autoriser à signer les conventions à intervenir avec les différents partenaires de l'opération

---

#### FIXATION DU PERIMETRE DU SCOT

L'article L 122-1 du code de l'urbanisme définit les Schémas de Cohérence Territoriale comme suit :

« Les SCOT exposent le diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

Ils présentent le projet d'aménagement et de développement durable retenu, qui fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacement des personnes et des marchandises, de stationnement des véhicules et de régulation du trafic automobile.

Pour mettre en œuvre le projet d'aménagement et de développement durable retenu, ils fixent, dans le respect des équilibres résultant des principes énoncés aux articles L 110 et L 121-1, les orientations générales de l'organisation de l'espace et de la restructuration des espaces urbanisés et déterminent les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels et agricoles ou forestiers. Ils apprécient les incidences prévisibles de ces orientations sur l'environnement.

A ce titre, ils définissent notamment les objectifs relatifs à l'équilibre social de l'habitat et à la construction de logements sociaux, à l'équilibre entre l'urbanisation et la création de dessertes en transports collectifs, à l'équipement commercial et artisanal ; aux localisations préférentielles des commerces, à la protection des paysages, à la mise en valeur des entrées de villes et à la prévention des risques. ... etc »

**La Communauté de Communes ayant la compétence SCOT et étant dorénavant sans enclave, Monsieur le Président, conformément aux dispositions de l'article L 122-3 du code de l'urbanisme, propose à l'assemblée qui l'accepte à l'unanimité, de fixer aux contours de la Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois le projet de périmètre du SCOT.**

Ce projet de périmètre sera communiqué à Monsieur le Préfet. Ce dernier va recueillir l'avis des Conseils Généraux concernés. Cet avis est réputé positif s'il n'a pas été formulé dans un délai de 3 mois.

Le Préfet publiera par arrêté le périmètre du SCOT après avoir vérifié, en tenant compte de la situation locale et éventuellement des autres périmètres arrêtés ou proposés, que le périmètre retenu permet la mise en cohérence des questions d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacements et d'environnement.

---

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Petite enfance : courrier aux CAF 31 et 81**

Un courrier a été adressé au Président de la Communauté par la Présidente de la crèche de Roumens afin d'exposer les difficultés rencontrées par la structure suite à l'application de nouvelles réglementations : mise en place de la PSU (prestation de service unique – facturation horaire) et suppression de la facturation des repas aux familles.

Une réunion de concertation des 3 crèches présentes sur le territoire de la Communauté de Communes (Revel, Roumens et Sorèze) s'est tenue courant juin pour évoquer ces difficultés.

Monsieur le Président propose d'adresser un courrier signé par l'ensemble des Maires et des Présidentes de crèches, aux directeurs des Caisses d'Allocation Familiales du Tarn et de la Haute-Garonne, pour manifester l'inquiétude que causent ces mesures et le transfert de charge qu'elles vont occasionner vers les collectivités (de l'utilisateur du service vers le contribuable). Il propose que copie en soit adressée au Ministre compétent.

Il donne lecture du projet de courrier.

L'assemblée approuve cette initiative.

### **Offre de prestation – cadastre**

Monsieur le Président alerte les communes sur des courriers qui leur sont adressés par des sociétés privées avec bon de commande joint et leur proposant de réserver un logiciel d'exploitation des données du cadastre.

Attention, cette démarche est uniquement commerciale et n'a rien à voir avec la consultation en cours organisée par la Communauté de Communes.

Le choix du logiciel cadastre est à l'étude. Un groupe de travail a été constitué à cet effet. Le choix définitif sera arrêté en Septembre. Toutes les communes en seront informées par un courrier de la Communauté.

### **Spectacle dans 2 communes de la Communauté :**

Comme elle l'avait fait l'année passée, la Communauté de communes propose de financer un spectacle.

Le choix s'est porté cette année sur un trio de jazz / chanson française.

Monsieur le Président propose à deux communes de recevoir ce spectacle.

Bélesta et Garrevaques sont intéressées. Les dates seront à déterminer avec les communes.

### **Informations diverses :**

⇒ F. Costes informe l'assemblée de l'organisation par l'association Vitavie d'une opération bus pour la Nuit du bac à la ferme de Riquet. Les communes sont sollicitées pour apporter une aide financière. L'opération sera renouvelée en 2005.

⇒ Josette Laciéras rappelle que le concours de fleurissement a remporté un vif succès avec plus d'inscriptions que l'année précédente et des efforts de fleurissement importants des communes et des participants.

La remise des prix aura lieu le 16 septembre 2004.

⇒ Claude Cazette, adjoint au Maire de Saint-Félix Lauragais, informe l'assemblée qu'à la suite des travaux engagés par la commune, les locaux de l'ancienne école maternelle vont être prochainement libérés. Il souhaiterait que soit étudiée la possibilité d'y créer un service pour la petite enfance et demande quelle pourrait être l'implication de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président répond que jusqu'à présent, tant à Revel qu'à Sorèze ou Roumens, les investissements sur les bâtiments pour les crèches ont été à la charge des communes.

Il rappelle la réflexion en cours sur la petite enfance et souhaite que les communes du Tarn (Blan notamment) étudient également l'opportunité de créer un service pour équilibrer l'offre petite enfance sur le territoire de la Communauté.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Président remercie les participants et clos la séance.